

CAMPAGNE 2012 - ATTESTATION DE TACITE RECONDUCTION DES CONTRATS 2011
PRIS EN APPLICATION DE L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL DU 1^{ER} DECEMBRE 2010

Nota Bene : cette attestation ne doit être utilisée que dans le cas où aucune clause du ou des contrats n'est modifiée. Dans le cas contraire, un avenant au(x) contrat(s) modifié(s) doit être complété et signé.

Le Vendeur, Eleveur individuel :

Je soussigné :.....
Ou la Société (GAEC, EARL, SCEA) : Nous soussignés,
représentant la société :
demeurant à (siège social)
enregistré à l'EdE sous le numéro d'exploitation.....
Numéro Pacage :
Nombre de brebis :.....

Déclare sur l'honneur que le ou les contrats suivants sont reconduits dans les mêmes conditions :

- contrat avecsigné le 2011 ;
- contrat avecsigné le 2011 ;
- contrat avecsigné le 2011 ;

Fait à.....le.....

Signature de l'éleveur :